

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL 7 septembre 2023

Nombre de conseillers municipaux :

Afférent au conseil :

En exercice : 23

Présents : 14

Absents avec procuration : 2

Votants : 16

Votes exprimés : 16

L'an deux mil vingt-trois le 7 septembre, à 20 H 00, les membres du conseil municipal de la commune de Montignac-Lascaux se sont réunis dans la salle du conseil municipal sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Date de convocation du conseil Municipal : 1^{er} septembre 2023

PRESENTS : M. MATHIEU Laurent, Mme GAUTHIER-PEIRO Marie-France, M. BOSREDON Michel, Mme BAUDRY Josette, M. CARBONNIERE Jacques M. MARZIN Ludovic, Mme RAYNAL-GISSON Brigitte, Mme LABROUSSE Chantal, M. LOISEAU Stéphane, Mme SEGUY Carolina, M. TEILLAC Christian, Mme Nathalie FONTALIRAN, M. CHAVANEL Bernard, Mme Carine LACOUR-MERLE

ABSENTS AVEC PROCURATION : M. LEFEBVRE Bernard, procuration à Mme LABROUSSE Chantal, Mme Sophie CABANEL procuration à M. TEILLAC Christian.

ABSENTS : M. Olivier COLIN, Mme BOUKHELIFA Zarha, Mme Marie-Paule HIAUT, Mme Céline MENUGE, M. REGNIER Bernard, M. SCHREINER Gabriel, Mme SGRO Fabienne,

Secrétaire de séance Josette BAUDRY

Mr le maire ouvre la séance par une présentation du bilan des temps forts de l'années 2023 : Félibrée, Tour de France, ouverture de la baignade biologique. Il remercie chaleureusement les élus et les agents qui se sont mobilisés pour leur parfaite réussite. Il souligne le dynamisme et l'attractivité de la commune. Bonne fréquentation des commerces et excellents résultats pour le festival et les lundis de bienvenue.

1. Vente d'un terrain

Le maire rappelle que la commune a fait l'acquisition d'une vaste parcelle au lieu-dit Bord. Cette réserve foncière a été acquise en vue de l'implantation de la nouvelle gendarmerie. Or ce projet ne nécessite pas l'occupation de toute la superficie. Sur une parcelle totale de 11 000 m² environ, seuls 4 000 m² seront utilisés pour le projet «gendarmerie ». Aussi, il est proposé de céder 7 000 m² au prix de 200 000 €. Ce qui représente le coût de l'acquisition. Le projet portera sur la création d'un hôtel.

Le maire précise par ailleurs que, s'agissant de la question du logement, plusieurs terrains privés devraient être cédés en vue de la construction d'habitation (social ou lotissement).

S'en suit une discussion sur l'opportunité de cette vente :

- Nathalie Fontaliran exprime son scepticisme sur la forme (opération menée sans aucune consultation du conseil municipal en amont) et sur le fond (opportunité d'un projet d'hôtel). Le « soleil d'or », hôtel emblématique de Montignac va rouvrir et proposera des hébergements touristiques en plein centre-bourg. Par ailleurs, la commune manque cruellement de logements en centre-ville. Les projets de création de lotissement privés présentés par le maire très hypothétiques (sur des terrains privés) et essentiellement implantés à l'extérieur du centre-ville n'apportent pas de réponse à la « désertification » du centre-ville (manque de logements/terrains coût du foncier...)

- Le maire expose que les bailleurs sociaux ont décliné l'offre de construction sur ce terrain et que la zone humide ne permet pas d'avoir un espace suffisant pour créer du logement. Enfin, la recette de 200 000 € n'est pas négligeable pour les finances communales.

- Nathalie Fontaliran souhaite savoir quel sera l'acheteur et demande qu'une présentation dudit projet soit effectuée devant le conseil qui doit être consulté. Elle demande le report de cette délibération.

- Marie-France Peiro souligne l'intérêt économique de l'implantation d'une telle structure. Cet établissement de type intermédiaire (2 **) avec ses 50 chambres est un atout considérable pour l'économie du territoire.

- Ludovic Marzin ne peut donner l'identité de l'acheteur potentiel par discrétion. Il précise que l'investisseur est bien implanté sur le territoire (il possède plusieurs commerces dans le prêt à porter (secteur de Bergerac, Brive et Cahors) et souhaite se diversifier.

- Josette Baudry souligne les frais pour viabiliser le terrain.

Il est répondu qu'une grande partie des travaux est déjà assurée dans le cadre du projet d'aménagement de l'avenue J. Jaurès (réseaux à proximité et création d'un giratoire avec une nouvelle entrée sur le chemin de Bord)

_ Marie-France Peiro, précise que la délibération ne porte que sur le principe de cession, elle n'avalise pas encore la vente du terrain, elle permet à l'acquéreur d'engager des études préliminaires (études de sol, bornage...).

Pour Nathalie Fontaliran, le conseil municipal doit être véritablement informé de la nature du projet par une rencontre avec les investisseurs. Elle demande le report de la délibération.

Après plusieurs échanges, le conseil accepte le principe de la vente sans engagement formel. Il s'accorde pour ne préciser ni la nature du projet ni le montant de la vente qui nécessitera l'avis des domaines. Ces réserves étant faites, le conseil accepte à **l'unanimité la délibération amendée**, laquelle souligne Nathalie Fontaliran, ne saurait engager la commune.

2. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES AGENTS COMMUNAUX CREATION/SUPPRESSION DE POSTES.

Le maire rappelle que le projet de modification du tableau des effectifs a été envoyé à chaque conseiller. Les modifications apportées sont les suivantes :

- Filière administrative : Création d'un poste d'adjoint administratif. Un agent contractuel occupe des missions d'accueil et d'urbanisme, il est proposé d'ouvrir ce poste (adjoint administratif) pour sa stagiairisation. Etant précisé que sur les missions d'urbanisme, l'emploi est vacant et pour la partie accueil, l'agente contractuelle remplace une collègue en congé longue durée qui ne devrait pas reprendre son travail.

- Filière technique : Création de deux postes d'agent de maîtrise principaux (concerne 2 agentes à temps complet du grade d'agent de maîtrise et correspond à une évolution de carrière « normale » dans leur cadre d'emploi). Les postes de ces 2 agents de maîtrise seront supprimés lors d'un prochain conseil municipal.

Création d'un poste adjoint technique principal de 2ième classe (32h00), un poste d'adjoint technique est créé (poste occupé par un contractuel sur des missions de mécanicien/magasinier), un poste d'adjoint principal de 1ère classe est supprimé (départ en retraite actuellement remplacé par un agent contractuel).

Vote à l'unanimité.

3. CREATION D'UN CHEMIN RURAL/ENQUETE PUBLIQUE

Il est proposé au conseil municipal de régulariser un chemin existant au lieu-dit Brenac. Ce chemin ouvert au public appartient à plusieurs propriétaires. Ces derniers ont donné leur accord pour céder une partie de leurs parcelles. Matérialisé par un bornage, le plan a été envoyé aux membres du conseil municipal. La création d'un chemin rural implique l'ouverture d'une enquête publique. Le Conseil Municipal approuve à **l'unanimité** cette création de chemin et l'enquête publique préalable.

4. TERRAIN BACHE A INCENDIE LIEU-DIT LA GIRBAUDIE :

Acquisition d'une partie de la parcelle AD N° 209 (nouvellement cadastrée AD 283.284) d'une contenance totale de 386 M² à 1€ symbolique. **Vote à l'Unanimité.**

5. SUBVENTION DE L'ASSOCIATION « PIRATES » (protection, alimentation, contrôle sanitaire et stérilisation des chats libres). Octroi d'une subvention de 500 €. Accord- **Vote à l'Unanimité.**

6. CREATION-DENOMINATION DE VOIES :

Il s'agit d'un chemin situé au LD les Moulineau. Il est proposé de le nommer officiellement « Chemin du Moulineau ». **Vote à l'Unanimité.**

7. TARIFS CHAUFFERIE BOIS

Le conseil municipal accepte de modifier les tarifs de fourniture de la chaleur applicable comme mentionné ci-dessous :

Prix de vente du KWh aux abonnés : 0,048 € H.T (au lieu de 0,03 € HT) à compter du 01/10/2023. Cette hausse est la traduction de l'augmentation du tarif d'achat des plaquettes bois. La tonne de bois est passée de 85 € Tonne à 136 €/ tonne.

Le tarif de l'abonnement annuel, calculé en fonction de la puissance souscrite en KW (P) : $P \times 61$ € H.T reste inchangé. **Vote à l'unanimité.**

La séance est levée à 21h30.

Après la séance le Conseil est informé du départ du DGS en détachement (Fonction Publique d'Etat) à compter du 1/11/2023.

Fait à Montignac-Lascaux le 8 septembre 2023.

La secrétaire de séance,


Josette BAUDRY

Le Maire,

Laurent MATHIEU



